



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DELEGATION

n° 2022-81

La Directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L213-8-1, L213-8-2, L213-9, L213-9-1, L213-10, R 213-40 à R213-43,

Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 fixant l'organisation de l'Agence,

Décide

Article 1 : Autorisation est donnée à Monsieur Laurent ADENOT, chef du service achat, affaires juridiques et logistiques, par intérim, pour déposer plainte dans le cadre de vols au sein du siège de l'Agence, sis à Nanterre.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Nanterre, le

02 JAN. 2022

Sandrine ROCARD
Directrice Générale